



AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES FLOTTE COLLECTIVE

Du 18 au 23 JUILLET 2010

Lieu : Stade Nautique de Moisson Lavacourt

Autorité Organisatrice : Ligue Ile de France de Voile

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les Règles d'Introduction à la Régate.
- 1.2. les règlements fédéraux.
- 1.3. le présent Avis de Course
- 1.4. la fiche de course

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, chaque bateau devra porter à l'extérieur de ses coques les autocollants fournis par l'organisateur lors de l'inscription.

La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

3. SELECTION et ADMISSIBILITE

3.1. La régata se court exclusivement sur bateaux de la série Open BIC fournis par l'organisateur.

3.2. Sélection :

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/CA/PE_CA_21_11_09_CFcollective.pdf

Les coureurs qualifiés par quota de ligue seront avisés par leur ligue respective, la liste de ces coureurs sera mise en ligne sur le site de la FFVoile le 4 juin 2010.

La liste des coureurs invités par la FFVoile sera mise en ligne sur le site de la FFVoile le 18 juin 2010

3.3. Admissibilité :

(i) Tout coureur mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité pendant toute la durée du CF Minimes Flotte Collective 2010.

(ii) Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze coureurs mineurs.

3.4. Catégories d'âges :

Se reporter au document « Tranches d'âge pour les Championnats de France Minimes et Espoirs à partir de 2010 » visible sur le site de la FFVoile :

http://www.ffvoile.net/ffv/web/pratique/championnats/documents/TranchesAge_Minimes_Espoirs_10.pdf

Le surclassement n'est pas accepté sur le Championnat de France Minimes Flotte Collective. Pour tout complément d'information, consulter le site de la FFVoile – Commission Médicale :

<http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/medical/surclassement.asp>

4. PRE INSCRIPTION

4.1 Pré Inscription en ligne :

- (i) La pré inscription et le paiement des frais d'inscription au Championnat de France seront effectués en ligne.
- (ii) Le dispositif de pré inscription en ligne sera disponible sur le site de la FFVoile le 7 juin au matin pour les sélectionnés sur quotas de ligue et le 21 juin pour les invités.
- (iii) L'accusé de réception du paiement en ligne tiendra lieu auprès de l'Autorité Organisatrice de justificatif de pré inscription.
- (iv) **Attention pour valider votre inscription, vous devrez lors de la confirmation des inscriptions sur place présenter les documents suivants :**

§ La fiche de confirmation d'inscription dûment complétée et signée, incluant notamment :

- L'autorisation parentale signée,
- L'identité et l'engagement de la personne responsable durant le Championnat,
- L'autorisation de l'utilisation des images faites durant le Championnat de France,
- Votre licence FFVoile valide visée par un médecin ou un certificat médical

4.2 Pré inscription par courrier :

Les coureurs ne pouvant pas utiliser le service décrit ci-dessus au § 4.1, devront à partir du 7 juin au matin télécharger sur le site de la FFVoile le bulletin de pré inscription et l'adresser par courrier à :

Ligue Ile de France CFM Flotte Collective 2010
60 rue Castagnary – 75015 PARIS

Accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des frais d'inscription, établi à l'ordre de **FFVoile – CFM Flotte Collective 2010**.

5. DROITS A PAYER

5.1 Les frais d'inscription sont les suivants :

Série	Montant jusqu'au 09/ 07 minuit	Montant à partir du 10 / 07
Open BIC	144 €	169 €

5.2 Remboursement :

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice, moins les frais de gestion de dossier : solitaires 5€

6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription :

La confirmation des inscriptions sera enregistrée sur place en présence de l'adulte responsable,

Le dimanche 18 juillet de 09h00 à 17h00 et le lundi 19 juillet de 10h00 à 12h00.
 Pendant la confirmation des inscriptions, les entraîneurs et accompagnateurs présents pendant l'épreuve devront s'inscrire au bureau des accréditations.

6.2. Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Horaires</i>	<i>Série</i>
18/07	<i>Prise en main des bateaux Cérémonie d'Ouverture 17h</i>	O'pen BIC
19/07	<i>10 Heure Briefing Coureurs -Heure du 1^{er} signal d'avertissement 15h</i>	O'pen BIC
20/07	<i>Briefing Coureurs 10h</i>	O'pen BIC
21/07	<i>Briefing Coureurs 10h</i>	O'pen BIC
22/07	<i>Briefing Coureurs 10h</i>	O'pen BIC
23/07	<i>Briefing Coureurs 10h Palmarès vers 17h</i>	O'pen BIC

7. CONTROLE MATERIEL

Les bateaux étant fournis, les opérations préalables de contrôle de matériel seront faites au moment du montage des bateaux à la livraison du matériel sur site et lors des rotations des poules.

8. EQUIPEMENT FOURNI PAR L'AUTORITE ORGANISATRICE

8.1. BATEAUX

8.1.1. L'Autorité Organisatrice fournira pour la série Open BIC, les bateaux complets.

8.1.2 Les coureurs ont l'obligation d'utiliser ces bateaux et seulement ceux-ci durant tout le Championnat de France Minimes Flotte Collective. Il sera demandé un chèque de caution de 300€ au moment de la confirmation des inscriptions.

8.1.3 Les bateaux seront remis aux coureurs avant chaque départ de course ou de série de courses.

8.1.4 En cas de dommage, les coureurs pourront, après avis du contrôleur ou « Chef de Plage » placé sous l'autorité du comité de course, faire remplacer l'élément du bateau endommagé auprès de l'autorité organisatrice.

Aucun remplacement de matériel par un matériel personnel ne sera autorisé.

8.1.5 En cas de dommage important qui exigerait la réparation ou le remplacement d'un élément du bateau par le constructeur, après avis du contrôleur ou « Chef de Plage » placé sous l'autorité du comité de course, l'Autorité Organisatrice refacturera les frais de mise à neuf (chèque de caution) au responsable du dommage.

8.1.6 A la fin du Championnat, les bateaux seront rendus à l'autorité organisatrice, en parfait état.

8.2 LYCRAS

Lors de la confirmation des inscriptions un lycra sera remis à chaque coureur.

8.2.1 Les coureurs ont l'obligation de porter ce lycra pendant la durée de toutes les courses de leur départ sur l'eau à leur retour à terre.

8.2.2 Le lycra sera porté au dessus de l'intégralité de toutes les pièces de l'équipement y compris de la brassière de sécurité.

9. FICHES COURSE

Les fiches course seront disponibles à la confirmation des inscriptions le dimanche 18 juillet de 10h00 à 17h00 et le lundi 19 juillet de 10h00 à 12h00.

10. CLASSEMENT

- 10.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 4
16 courses sont programmées.
Possibilité de 5 courses maximum par jour en cas de retard sur le programme.
- 10.2** Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...
- 10.3** Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 10.4** Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Champion de France de Voile Minimes Solitaire O'pen BIC open*.

*open : Garçon et Fille.

Les trois premiers coureurs recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

12 DECISION DE PARTICIPER

La décision de participer à une course ou de rester en course relève de la seule responsabilité du concurrent.

13. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant à ce championnat, le coureur autorise l'Autorité Organisatrice et les sponsors de celui-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors du championnat et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés au dit championnat.

14. ACCES AU SITE

- 14.1** Le plan d'eau du Championnat de France Minimes Flotte Collective ne sera accessible aux coureurs sélectionnés, aux entraîneurs et aux accompagnateurs qu'à partir du dimanche 18 juillet 2010 à 10H00.
- 14.2** **Aucun entraînement sur site ne sera autorisé AVANT le 18 juillet 2010.**
- 14.3** **Aucun bateau personnel, de club, de CDV ou de Lignes n'est autorisé sur le site.**
- 14.4** **Les bateaux entraîneurs sont interdits sur le plan d'eau durant la totalité du championnat. Il sera proposé aux entraîneurs un suivi sur bateaux collectifs.**
- 14.5** Les installations et hébergements de la base nautique seront accessibles à partir du samedi 17 juillet 10h, gestion Accueil de la Base de Loisirs.
- 14.6** Le samedi 24 juillet 2010 à 12H00, l'ensemble des concurrents devra avoir quitté le site.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Sélections et Organisation FFVoile :

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

Tél. : 01 40 60 37 01

E-mail : cecile.hovsepian@ffvoile.fr

Organisation : didier.flamme@ffvoile.fr

Internet : www.ffvoile.net

Organisation Technique :

LIGUE ILE de FRANCE de VOILE

Tél : 01 48 42 48 38 – Fax : 01 48 42 49 15

E-mail : idfvoile@club-internet.fr

Site web : <http://asso.ffv.fr/ligue-idf>

Hébergement et restauration à :

1 - Sur la Base de Loisirs

Base Régionale de plein Air et de Loisirs

Mme Chrystelle PELCHAT

78840 Moisson

Tél. : 01 34 79 33 34 – Fax : 01 34 79 31 70

E-mail : commercialisation@base-bouclesdeseine.com

Site web : <http://www.base-bouclesdeseine.com>

2 - Hors Base de Loisirs

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/evenement/2010/Minimes_FlotteCollective/documents/Logement.pdf

Se Rendre sur la Base de Loisirs :

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/evenement/2010/Minimes_FlotteCollective/documents/Acces.pdf